

# Appel à candidature

Appel à Candidature 2020

Aide à l'installation de rails de  
transfert  
en Etablissements  
Médico-Sociaux pour  
Personnes en situation de  
Handicap

# Date limite de dépôt des candidatures

31 août 2020 à 16h

## 1. CONTEXTE

---

Le secteur médico-social a connu de profondes mutations ces 15 dernières années qui influent sur la qualité de vie au travail ressentie par les professionnels et possiblement sur la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies. Dans ce contexte, l'évolution défavorable de plusieurs indicateurs d'absentéisme et de sinistralité invite à poursuivre l'amélioration des conditions de travail en établissements pour personnes en situation de handicap.

Ce nouvel appel à candidatures s'inscrit dans le prolongement des actions CLACT financées en 2017 en faveur des ESMS PH. L'Agence Régionale de Santé Bretagne engage en 2020 un appel à candidatures spécifique à l'installation de rails de transfert en faveur de la réduction des troubles musculo-squelettiques.

Les informations relatives au présent appel à candidature sont publiées sur le site internet de l'agence régionale de santé Bretagne : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/>

## 2. OBJECTIFS

---

### Orientations Régionales :

En soutien aux démarches engagées par les établissements médico-sociaux en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels, l'Agence Régionale de Santé Bretagne prévoit de consacrer en 2020 une enveloppe fléchée au titre de crédits non reconductibles pour l'aide au financement de rails de transfert et d'équipements moteurs.

### 3. ELABORATION DU DOSSIER

---

Le dossier de demande de financement transmis sera composé de l'imprimé type joint à l'appel à candidature ainsi que d'un devis global (rails/moteurs/formations à l'utilisation de l'équipement).

#### a) Etablissements concernés :

Seuls les établissements des catégories suivantes pourront déposer une demande de financement :

- MAS (Maison d'Accueil Spécialisée - 255),
- FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé - 437),
- EEAPH (Etablissement pour Enfants et Adolescents polyhandicapés - 188),
- IEM (Institut d'Education Motrice - 192),
- EAM (Etablissement d'Accueil Médicalisé - 448) uniquement sur les places avec un co-financement Assurance Maladie,
- Accueil Temporaire (Adultes - 395) et (Enfants - 390).

#### b) Accompagnement financier

Le projet déposé pourra faire l'objet d'un accompagnement financier de l'ARS Bretagne dans la limite de l'enveloppe disponible et après examen de l'ensemble des dossiers reçus. Il pourra également être soumis à d'autres financeurs.

**Un autofinancement à hauteur de 20% minimum du coût du projet sera demandé au candidat.**

Si l'établissement a déjà bénéficié les années précédentes d'un financement de l'ARS Bretagne pour l'équipement de rails de transfert, la réponse à l'AAC 2020 devra porter sur de nouveaux équipements.

**Les dossiers de candidature retenus par l'Agence Régionale de Santé Bretagne constituent un engagement de l'établissement à réaliser les actions décrites.**

## 4. MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Afin de finaliser votre candidature, vous devez déposer :

- Un dossier appel à candidature « Aide à l'installation des rails de transfert » par établissement ou structure (uniquement par FINESS géographique, les dossiers multi-établissements ne pourront être pris en charge)
- Un devis global du projet (rails/moteurs/formations à l'utilisation de l'équipement).

Vous pourrez adresser ces deux documents par voie électronique à l'Agence Régionale de Santé à l'adresse suivante :

[ars-bretagne-esms-ph@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-esms-ph@ars.sante.fr)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 août 2020 à 16h**.

**Tout dossier reçu après cette date sera considéré comme irrecevable.**

**ATTENTION**

Suite à l'envoi du dossier de candidature à l'Agence Régionale de Santé, un accusé de réception vous sera adressé par mail dans les huit jours suivant la date d'envoi.

### a) Remplissage du dossier excel

Les documents sous format Excel sont disponibles sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/>

### b) Calendrier

- Date de lancement de l'appel à candidature : **30 juin 2020**
- Date limite du dépôt des dossiers de candidature : **31 août 2020 à 16h**

### c) Contacts

Pour toute information, vous pouvez contacter :

[ars-bretagne-esms-ph@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-esms-ph@ars.sante.fr)